

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité

option

santé – performance – recherche

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022
Version révisée du 15.04.2024

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1 GÉNÉRALITÉS | 3 |
| 1.1 Titres universitaires et voies d'études | 3 |
| 1.2 Accès aux études | 3 |
| 1.2.1 Test des capacités physiques et motrices | 3 |
| 1.2.2 État de santé | 4 |
| 1.3 Structure générale des études | 4 |
| 1.4 Compétences acquises | 4 |
| 1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS | 5 |
| 1.6 Langues d'enseignement | 5 |
| 1.7 Ethique scientifique | 5 |
| 1.8 Règlements et informations complémentaires | 6 |
| 2 BACHELOR OF SCIENCE (BSC-SPORT-SPR) | 7 |
| 2.1 La première année d'études | 7 |
| 2.1.1 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique 1 » (BSc1a) | 7 |
| 2.1.2 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation pratique-méthodologique 1 » (BSc1b) | 8 |
| 2.1.3 Contenu des UE de la première année..... | 8 |
| 2.1.3.1 Formation scientifique..... | 8 |
| 2.1.3.2 Formation pratique – méthodologique..... | 9 |
| 2.2 La deuxième et la troisième année d'études | 9 |
| 2.2.1 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique 2 » (BSc2a) | 10 |
| 2.2.2 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation pratique-méthodologique 2 » (BSc2b)..... | 10 |
| 2.2.3 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique SPR » (BSc3)..... | 12 |
| 2.2.4 Contenu des UE de la 2 ^e et de la 3 ^e année..... | 14 |
| 2.2.4.1 Formation scientifique..... | 14 |
| 2.2.4.2 Formation pratique – méthodologique..... | 14 |
| 2.2.4.3 Formation scientifique SPR..... | 14 |
| 2.3 Examens et validation du BSc-Sport-SPR | 16 |

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-e-s qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du **Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences et de médecine** (appelé ci-après Règlement).

Le Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science prévoit une limitation de la durée des études de Bachelor et de Master, ainsi que des branches complémentaires (voir articles 11, 13 et 14).

Il est à noter que les deux options du Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité font partie de la même voie d'études. Un changement d'option n'est donc pas considéré comme un changement de voie d'études et le nombre total de semestres après le début des études en branche principale n'est pas remis à zéro (art. 11 al. 2).

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences et de médecine décerne, aux étudiant-e-s qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**
option : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)

La voie d'études du BSc-Sport-SPR offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité, les branches propédeutiques (mathématiques, physique, chimie et biologie) et des disciplines autres. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées. Le BSc-Sport-SPR permet la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport.

1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-SPR (voir Art. 7 du Règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-SPR est astreint à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www.unifr.ch/go/testsport>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

Cependant, la capacité d'accueil des installations sportives étant limitée, le nombre de nouvelles places d'études est fixé à 50 par année. Conformément à l'ordonnance cantonale (<https://webapps.unifr.ch/legal/fr/document/4158128>), si le nombre de candidat-e-s ayant réussi le test des capacités physiques et motrices est supérieur au nombre de places d'études disponibles, celles-ci sont attribuées selon l'ordre des résultats obtenus au test.

1.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les séminaires, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **crédit ECTS** (*European Credit Transfer System*). Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (correspondant à 6 semestres d'études à plein temps).

Les études de BSc-Sport-SPR se composent d'une branche principale à 180 crédits ECTS.

La **branche principale** à 180 ECTS se compose en première année des UE de la partie scientifique et pratique – méthodologique. Ces UE de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine des sciences du sport et de la motricité, dans les branches propédeutiques (mathématiques, physique, chimie et biologie), ainsi que des cours à choix dans des disciplines autres.

Le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances nécessaires et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **séminaires** aident à approfondir, travailler et appliquer la théorie. Les étudiant-e-s reçoivent de la documentation sur des sujets ou des thèmes spécifiques et ils préparent des présentations. L'objectif est d'approfondir la théorie, mais aussi d'acquérir la méthode pour se familiariser de façon indépendante avec un thème afin d'effectuer des recherches documentaires et apprendre l'enseignement didactique de la technique de présentation.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-e-s sont confronté-e-s aux problématiques de la branche, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie–pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité, option santé – performance – recherche**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec chaque **branche propédeutique** ou **cours à choix**, l'étudiant-e aura acquis des connaissances de base dans des disciplines autres que sa branche principale, facilitant la compréhension de celle-ci. Elle lui offrira de plus une culture scientifique élargie.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS. D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'évaluation des cours, des séminaires et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques. Les modalités d'examen et la durée des épreuves sont fixées dans l'annexe au plan d'études *Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport*. L'évaluation des exercices, travaux pratiques et des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé, etc.) communiqués en début de semestre. L'évaluation satisfaisante des exercices et travaux pratiques peut être un pré-requis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant.

Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (hiver, été, automne) à l'exception des épreuves pratiques, évaluées en principe à la fin du cours. L'étudiant-e, sauf autorisation spéciale, doit s'être présenté-e à l'épreuve du cours de niveau II avant de suivre le cours de niveau III.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences et de médecine par l'intermédiaire du portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant-e responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 24 et 27 du Règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études. Dans le cas particulier du BSc-Sport SPR, la matière de la branche principale est répartie sur 5 paquets de validation.

Les conditions de validation des crédits ECTS sont décrites dans l'Art. 25 du Règlement.

Après validation, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, un relevé de prestations indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivré par le Décanat (Art. 28 et 30 du Règlement).

1.6 Langues d'enseignement

Les études de BSc sont bilingues français-allemand. Cela signifie que certains enseignements sont donnés en français et d'autres en allemand, au choix de l'enseignant-e. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues. Les examens, les présentations et les travaux écrits peuvent être effectués, au choix, en français ou en allemand.

1.7 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.8 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du mouvement et du sport sont contenues dans les documents cités sur la page web <http://www.unifr.ch/scimed/plans>. Ils sont également disponibles sur le site web de la Section Médecine (<http://www.unifr.ch/med>), ainsi qu'au Secrétariat de la Section Médecine ou celui des sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, Bd de Pérolles 90, CH-1700 Fribourg.

2 Bachelor of Science (BSc-Sport-SPR)

[Version 2023, paquets de validation : PV-SSP.0000078, PV-SSP.0000081, PV-SSP.0000082, PV-SSP.0000079, PV-SSP.0000080]

Le programme du BSc-Sport-SPR s'étend sur 3 ans d'études à plein temps et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 crédits ECTS en sciences du sport et de la motricité, répartis en quatre paquets de validation distincts, et 60 crédits ECTS de branches propédeutiques et cours à choix.

2.1 La première année d'études

Un des buts poursuivis en première année d'études en sciences du sport et de la motricité est d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir vérifier ses capacités et bien s'assurer de son intérêt pour cette option, les UE de cette année ont été regroupées en deux paquets de validation :

- 1) **Formation scientifique 1** (42 ECTS ; PV-SSP.0000078)
- 2) **Formation pratique-méthodologique 1** (19 ECTS ; PV-SSP.0000081).

Ces deux premiers paquets de validation sont identiques à ceux du BSc-Sport option enseignement.

2.1.1 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique 1 » (BSc1a)

| Code | Unité d'enseignement | Semestre | h. tot. | ECTS |
|-------------------------------|--|----------|---------|-----------|
| Formation scientifique | | | | |
| SMO.00630 | Anatomie descriptive | SA | 28 | 3 |
| SPY.00110 | Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I | SA | 28 | 3 |
| SPY.00111 | Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie II | SP | 28 | 3 |
| SSP.00600 | Psychologie du sport (cours) | SA | 28 | 3 |
| SSP.00604 | Psychologie du sport (séminaire) | SA | 28 | 3 |
| SSP.00625 | Systèmes sensoriels et perception (cours) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00626 | Systèmes sensoriels et perception (workshop) | SP | 14 | 2 |
| SSP.00700 | Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (cours) | SA | 28 | 3 |
| SSP.00702 | Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (séminaire) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00760 | Biomécanique du mouvement I (cours) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00765 | Biomécanique du mouvement I (workshop) | SP | 14 | 2 |
| SSP.00770 | Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (cours) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00772 | Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (workshop) | SP | 14 | 2 |
| SSP.00792 | Méthodes quantitatives de recherche, cours de base | SA | 28 | 3 |
| SSP.00793 | Introduction au travail scientifique (séminaire) | SA | 28 | 3 |
| Total ECTS | | | | 42 |

2.1.2 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation pratique-méthodologique 1 » (BSc1b)

| Code | Unité d'enseignement | Semestre | h. tot. | ECTS |
|--|--|---------------|---------|-----------|
| Formation pratique-méthodologique | | | | |
| SSP.00780 | * Approche systémique du jeu | SA | 14 | 1 |
| SSP.00789 | * Approche théorique des sports de neige § | SA | 14 | 1 |
| SSP.00801 | * Basketball I | SA | 28 | 1 |
| SSP.00807 | * Basketball II | SP | 28 | 2 |
| SSP.00812 | * Gymnastique aux agrès I | SA | 28 | 1 |
| SSP.00813 | * Gymnastique aux agrès II | SP | 28 | 2 |
| SSP.00825 | * Natation sportive I | SA | 28 | 1 |
| SSP.00821 | * Natation sportive II §§ | SP | 28 | 2 |
| SSP.00831 | * Athlétisme I | SA | 34 | 1 |
| SSP.00832 | * Athlétisme II | SP | 34 | 2 |
| SSP.00834 | * Ski alpin §§§ | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00836 | Snowboard §§§ | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00851 | * Fitness en musique I | SA | 28 | 1 |
| SSP.00852 | * Fitness en musique II | SP | 28 | 2 |
| Total ECTS | | | | 19 |

§ La validation du cours SSP.00789 est une condition d'accès à l'examen théorique des cours SSP.00834, SSP.00836 et SSP.00837. Il est donc vivement conseillé de suivre ce cours en parallèle des cours SSP.00834, SSP.00836 ou SSP.00837.

§§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SSP.00821.

§§§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme UE obligatoire pour le DAES I ou le DEEM.

Remarque : Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque « * » sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

2.1.3 Contenu des UE de la première année

2.1.3.1 Formation scientifique

- Le cours d'*Anatomie descriptive* (SMO.00630) aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- Le cours *Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I et II* (SPY.00110 et SPY.00111), donné sur deux semestres, traite des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, cardio-vasculaire, rénal, respiratoire, digestif et endocrinien) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.
- La *Psychologie du sport* (SSP.00600) présente les déterminants motivationnels de la performance ainsi que les facteurs émotionnels susceptibles de l'altérer. Spécifiquement, l'objectif est de fournir des bases théoriques permettant de mieux comprendre les origines du comportement (besoins, désirs, buts, objectifs) et de savoir repérer et traiter les éventuels obstacles motivationnels et/ou émotionnels à l'apprentissage et à la performance.
- Le cours des *Systèmes sensoriels et perception* (SSP.00625) présente les organes sensoriels et les structures nerveuses qui sous-tendent notre perception de l'espace et des déplacements relatifs entre le corps et l'environnement. L'accent est mis sur l'ensemble des processus qui conduisent de la détection et 'transduction' de signaux 'physiques' à notre perception et nos représentations du monde qui nous entoure.
- La *Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SSP.00700) traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des

individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.

- Le cours de *Biomécanique du mouvement I* (SSP.00760) comprend les notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices dans différents sports. Les éléments de base de physique sont introduits selon les besoins.
- Le cours d'*Anatomie fonctionnelle spécifique au sport* (SSP.00770) aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- Le cours *Méthodes quantitatives de recherche, cours de base* (SSP.00792) présente les différents outils et méthodes permettant de résumer / synthétiser des données et d'établir des liens entre des variables. Un accent tout particulier est mis sur les relations entre les différents types de variables et d'échelles, et les représentations graphiques, indices de tendance et indices de dispersion auxquelles elles renvoient. Le cours présente également les méthodes et indices permettant de mesurer la liaison entre deux variables.
- Le séminaire *Introduction au travail scientifique* (SSP.00793) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celles des travaux.

2.1.3.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé, en particulier des objectifs d'apprentissage, est disponible dans le programme de cours (<http://www.unifr.ch/timetable>).

2.2 La deuxième et la troisième année d'études

Les UE de la 2^e et 3^e année d'études de la branche principale en sciences du sport et de la motricité sont regroupées en deux paquets de validation :

- 1) **Formation scientifique 2** (23 ECTS ; PV-SSP.0000082)
- 2) **Formation pratique-méthodologique 2** (36 ECTS ; PV-SSP.0000079)

Durant la 2^e et la 3^e année d'études, à côté des UE de la branche principale, l'étudiant-e devra aussi suivre le paquet de validation « **formation scientifique SPR** » (60 ECTS ; PV-SSP.0000080) comprenant les branches propédeutiques (mathématiques, physique, chimie et biologie) ainsi que des UE obligatoires ou à choix dans des disciplines autres.

Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

2.2.1 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique 2 » (BSc2a)

| Code | Unité d'enseignement | Semestre | h. tot. | ECTS |
|-------------------------------|--|----------|---------|-----------|
| Formation scientifique | | | | |
| SSP.00610 | Physiologie de l'exercice physique (cours) | SA | 28 | 3 |
| SSP.00613 | Physiologie de l'exercice physique (workshop) | SA | 14 | 2 |
| SSP.00640 | Introduction à la pédagogie du sport | SA | 28 | 3 |
| SSP.00710 | Théorie des principes d'entraînement I (cours) | SA | 28 | 3 |
| SSP.00712 | Théorie des principes d'entraînement I (séminaire) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00740 | Sociologie du sport (cours) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00741 | Sociologie du sport (séminaire) | SP | 28 | 3 |
| SSP.00754 | Santé, traumatologie et prévention en sport | SA | 28 | 3 |
| TOTAL ECTS | | | | 23 |

En 2^e année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE du paquet de validation « formation scientifique SPR » (60 ECTS) spécifique à cette option. L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE de 2^e et 3^e années d'études.

2.2.2 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation pratique-méthodologique 2 » (BSc2b)

L'étudiant-e choisit 36 crédits ECTS parmi les UE du tableau ci-dessous.

Remarques :

- Un maximum de 12 crédits ECTS de la formation pratique-méthodologique peuvent être remplacés par des cours de la liste des UE à choix du paquet de validation « formation scientifique SPR » (BSc3). Dans ce cas, ces UE sont choisies spécifiquement pour ce paquet et l'inscription aux UE et examens associés se fait directement dans le paquet de validation « formation pratique-méthodologique 2 » (BSc2b). Des demandes de transferts de crédits ultérieures seront refusées (aucun transfert de crédits ECTS n'est possible par la suite).
- Les UE précédées d'un astérisque (*) sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.
- Pour les UE à choix, si le nombre de participants est jugé insuffisant, la direction des sciences du mouvement et du sport se réserve le droit d'annuler le cours.

| Code | Unité d'enseignement | Semestre | h. tot. | ECTS |
|--|--|---------------|---------|-----------|
| Formation pratique-méthodologique | | | | |
| SSP.00788 | * Approche sécuritaire des pratiques sportives | SP | 28 | 2 |
| Domaine des sports collectifs et jeux | | | | |
| SSP.00800 | Badminton § | SA | 28 | 2 |
| SSP.00802 | Uni-hockey § | SP | 28 | 2 |
| SSP.00803 | Football § | SP | 28 | 2 |
| SSP.00804 | * Volleyball I | SA | 28 | 1 |
| SSP.00805 | * Volleyball II | SP | 28 | 2 |
| SSP.00808 | Futsal | SA | 28 | 2 |
| SSP.00809 | Handball § | SP | 28 | 2 |
| SSP.00816 | * Patinage et initiation au hockey sur glace | SA | 28 | 2 |
| SSP.00817 | Hockey sur glace | SA | 28 | 2 |
| SSP.00818 | Tennis de table § | SA | 28 | 2 |
| SSP.00838 | Jeux d'autres cultures § | SP | 28 | 2 |
| Domaine de l'expression corporelle | | | | |
| SSP.00819 | * Danse populaire I | SA/SP | 28 | 2 |
| SSP.00824 | Danse populaire II | SP | 28 | 2 |
| SSP.00826 | * Expression par le mouvement | SA/SP | 28 | 2 |
| Domaine de la gymnastique aux agrès | | | | |
| SSP.00815 | * Gymnastique aux agrès III | SA | 28 | 2 |
| SSP.00857 | Équilibre et acrosport | SP | 28 | 2 |
| Domaine de l'athlétisme | | | | |
| SSP.00839 | * Athlétisme III | SP | 28 | 2 |
| Domaine de la natation | | | | |
| SSP.00822 | * Natation sportive III | SA | 28 | 2 |
| Domaine des sports de neige | | | | |
| SSP.00834 | * Ski alpin §§ | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00836 | * Snowboard §§ | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00837 | * Ski de fond §§ | Hors sem., 7j | | 2 |
| Activités outdoor | | | | |
| SSP.00833 | Course d'orientation | SP | 28 | 2 |
| SSP.00835 | Excursions à ski § | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00844 | Triathlon § | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00846 | Trekking § | Hors sem., 7j | | 2 |
| SSP.00855 | Inline-skating § | SP | 28 | 2 |
| Autres | | | | |
| SSP.00814 | Escalade sportive § | SP | 28 | 2 |
| SSP.00845 | Massage sportif § | SA | 28 | 2 |
| SSP.00854 | Judo | SA | 28 | 2 |
| TOTAL ECTS | | | | 36 |

§ Le nombre de places pour ces UE est limité.

§§ L'étudiant-e choisit 2 engins sur les 3 (*Ski alpin, Snowboard, Ski de fond*) comme cours obligatoires pour le DAES I ou le DEEM.

2.2.3 Unités d'enseignement : paquet de validation « formation scientifique SPR » (BSc3)

Ce paquet de validation se compose de 40 crédits ECTS d'UE obligatoires et de 20 crédits ECTS d'UE à choix parmi la liste ci-dessous. Pour les UE à choix, l'étudiant-e construira un programme cohérent en regroupant p. ex. des UE de mêmes domaines et en évitant de choisir une seule UE de chaque domaine.

| Code | Unité d'enseignement | Semestre | h. tot. | ECTS |
|---|--|----------|---------|-----------|
| Liste des UE obligatoires | | | | |
| Mathématiques propédeutiques | | | | |
| SMA.00103 | Analyse propédeutique I (cours avec exercices) | SA | 42 | 3 |
| SMA.00104 | Analyse propédeutique II (cours avec exercices) | SP | 42 | 3 |
| Physique propédeutique | | | | |
| SPH.01103 | Physique propédeutique I (cours et exercices) * | SA | 70 | 5 |
| Chimie propédeutique | | | | |
| SCH.01014 | Chimie générale (avec exercices) | SA | 84 | 6 |
| Biologie propédeutique | | | | |
| SBL.00001 | Biologie générale I (cours) | SA | 46 | 5 |
| SBL.00003 | Biologie générale I (travaux pratiques) | SA | 12 | 1 |
| SBC.00119 | Fondements de biochimie | SP | 42 | 6 |
| Sciences naturelles | | | | |
| SFS.00001 | Philosophie et éthique des sciences | SA | 28 | 3 |
| Sciences du sport et de la motricité | | | | |
| SSP.00650 | Stage en santé-performance-recherche | SA/SP | - | 2 |
| SSP.00660 | Introduction aux techniques de mesure de la recherche en sciences du sport | SP | 28 | 3 |
| SSP.00661 | Introduction à la thématique santé par l'activité physique | SP | 28 | 3 |
| | | | | 40 |
| Liste des UE à choix | | | | |
| Chimie propédeutique | | | | |
| SCH.01024 | Chimie générale (travaux pratiques) | SP | 15 | 3 |
| SCH.01072 | Chimie organique de base | SP | 42 | 3 |
| Informatique propédeutique | | | | |
| SIN.00120 | Programmation scientifique (cours et exercices) | SA | 56 | 6 |
| Physique propédeutique | | | | |
| SPH.01203 | Physique propédeutique II (cours et exercices) * | SP | 70 | 5 |
| Sciences naturelles | | | | |
| SFS.00002 | Sciences et société | SP | 28 | 3 |
| Pédagogie spécialisée (Faculté des lettres) ** | | | | |
| L22.00020 | Polyhandicap *** | AA | 56 | 6 |
| L22.00823 | Neuropsychologie appliquée de l'adulte *** | SP | 28 | 3 |
| L22.00734 | Neurologie et handicaps *** | SP | 28 | 3 |
| L22.00824 | Neuropsychologie appliquée de l'enfant *** | SA | 28 | 3 |

| | | | | |
|--|--|-------|----|-----------|
| Psychologie (Faculté des lettres) ** | | | | |
| L25.00009 | Psychologie cognitive | AA | 56 | 6 |
| L25.00002 | Allgemeine Psychologie | AA | 56 | 6 |
| L25.00012 | Introduction à la psychologie | SA | 28 | 3 |
| L25.00016 | Einführung in Themenbereiche der Psychologie | SA | 28 | 3 |
| L25.00027 | Psychologie différentielle et personnalité | SP | 28 | 3 |
| L25.00037 | Einführung in die Persönlichkeitspsychologie und Differentielle Psychologie | SA | 28 | 3 |
| L25.00875 | Neuropsychologie (Introduction à la neuropsychologie clinique) | SP | 28 | 3 |
| L25.00669 | Einführung in die Neurowissenschaften (Neuropsychologie) | SP | 28 | 3 |
| L25.00014 | Psychologie clinique, Psychopathologie et Psychothérapie | AA | 56 | 6 |
| L25.00007 | Klinische Psychologie, Psychopathologie und Psycho- therapie | AA | 56 | 6 |
| L25.00645 | Psychologie sociale I | SA | 28 | 3 |
| L25.00646 | Psychologie sociale II | SP | 28 | 3 |
| L25.01030 | Sozialpsychologie I | SA | 28 | 3 |
| L25.01031 | Sozialpsychologie II | SP | 28 | 3 |
| Sciences économiques (Faculté des SES) ** | | | | |
| EKM.00034 | Sciences et théories de la communication | SA | 28 | 3 |
| EKM.00035 | Vorlesung Einführung in die Kommunikationswissenschaft | SA | 28 | 3 |
| EKM.00510 | Communication stratégique | SP | 28 | 3 |
| EKM.00037 | Vorlesung Mediennutzungs- und Medienwirkungs- forschung | SA | 28 | 3 |
| EGE.00135 | Introduction à la gestion d'entreprise | SA | 56 | 6 |
| EGE.00136 | Einführung in die Betriebswirtschaftslehre | SA | 56 | 6 |
| DIT – NTE (Interfacultaire) ** | | | | |
| I09.00003 | C'est plus facile avec le numérique | SA | - | 3 |
| Centre de langues **** | | | | |
| | Cours d'anglais | SA/SP | - | 3 |
| Verbandsmanagement Institut (VMI) ***** | | | | |
| | Online CAS in Sportmanagement | | - | 15 |
| | | | | 20 |
| Total ECTS | | | | 60 |

* L'étudiant-e qui choisit de prendre le cours SPH.01203 *Physique propédeutique II* s'inscrit à l'épreuve écrite portant sur les unités SPH.01103 et SPH.01203. L'étudiant-e qui ne suit que le cours SPH.01103 *Physique propédeutique I* s'inscrit à l'épreuve portant uniquement sur ce cours.

** Si un cours est proposé en français et en allemand, l'étudiant-e ne peut pas choisir les deux cours. Attention, les examens se font uniquement dans la langue du cours.

*** Pour chacune de ces quatre UE, le nombre de places est limité à 5 pour les étudiant-e-s du BSc Sport SPR. L'étudiant-e qui désire s'inscrire à l'une de ces UE doit obligatoirement se préinscrire auprès du conseiller-ère aux études en sciences du sport. Attention, les examens pour ces UE ne pourront être validés que si l'étudiant-e aura eu au préalable la confirmation par le conseiller-ère aux études qu'il/elle pouvait s'inscrire à l'UE désirée.

**** Pour un maximum de 3 ECTS, l'étudiant-e peut prendre un cours d'anglais, offert par le Centre de langues de l'UniFR (<https://www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/etudiants/anglais/>).

***** Les frais d'inscription sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>.

2.2.4 Contenu des UE de la 2^e et de la 3^e année

2.2.4.1 Formation scientifique

- Le cours de *Physiologie de l'exercice physique* (SSP.00610) traite du système neuromusculaire et des principaux facteurs de la production de force, du métabolisme énergétique et de la régulation hormonale, des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et aborde leurs adaptations à l'exercice et à l'entraînement.
- La pédagogie du sport porte sur les relations entre les activités physiques et sportives et l'éducation. Ce cours d'*Introduction à la pédagogie du sport* (SSP.00640) présente les bases théoriques d'une pratique sportive éducative. Il puise dans les sciences de l'éducation au sens large pour dégager des méthodes d'enseignement les plus pertinentes et les plus adaptées à l'éducation physique.
- La *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00710) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- Le séminaire *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00712) aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *Sociologie du sport* (SSP.00740) traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.
- Le cours de *Santé, traumatologie et prévention en sport* (SSP.00754) aborde dans une première partie la notion de santé, sa relation avec l'activité physique, et les recommandations actuelles en matière d'activité physique. Dans une deuxième partie, le cours présente les principales blessures inhérentes à la pratique sportive, leurs causes et les traitements appropriés (y compris les interventions d'urgence), et sensibilise sur les mesures générales de prévention à mettre en œuvre.

2.2.4.2 Formation pratique – méthodologique

Les cours avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible dans le programme de cours avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage (<http://www.unifr.ch/timetable>).

2.2.4.3 Formation scientifique SPR

Les branches propédeutiques

Les *branches propédeutiques* offrent une formation élémentaire en mathématiques, en physique, en chimie et en biologie. Ces branches sont nécessaires pour la compréhension et l'approfondissement des sciences du sport. Les UE correspondantes sont fixées par le ou les départements concernés et sont indiquées dans les *Plans d'études pour les branches propédeutiques et les branches complémentaires* (<http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans/minor>).

Les sciences naturelles

Le but du cours *Philosophie et éthique des sciences* (SFS.00001) est de donner à celles et ceux qui le suivront une connaissance des idées philosophiques élaborées depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours, et de faire découvrir l'intérêt de ce dialogue entre philosophes et scientifiques pour le développement d'une réflexion personnelle sur les sciences et la connaissance actuelles.

Les sciences du sport et de la motricité

- Le cours *Introduction aux techniques de mesure de la recherche en sciences du sport* (SSP.00660) constitue une introduction aux différentes techniques et outils utilisés pour étudier le comportement humain. Le cours couvre notamment les techniques d'analyse du mouvement ainsi que les techniques d'enregistrement de l'activité cérébrale et musculaire. L'accent est plus particulièrement mis sur l'application de ces techniques aux domaines du sport et de la santé.
- Le cours *Introduction à la thématique santé par l'activité physique* (SSP.00661) présente les bases de la relation entre l'activité physique et la santé. Les principaux facteurs à risque ainsi que les interventions utilisant l'activité physique pour les réduire sont abordés. Un accent particulier est mis sur l'aspect de l'activité physique comme une mesure de prévention ou de réhabilitation.
- Le *Stage en santé-performance-recherche* (SSP.00650) permet à l'étudiant-e d'élargir les connaissances acquises lors des cours, soit dans le cadre d'une expérimentation en laboratoire, soit dans celui d'un programme lié à la thématique « santé par l'activité physique », par exemple dans un centre de prévention et/ou de réhabilitation.

Pour les UE à choix, l'étudiant-e se réfère aux descriptifs détaillés disponibles dans le programme de cours (<http://www.unifr.ch/timetable>).

2.3 Examens et validation du BSc-Sport-SPR

Le **paquet de validation BSc1a (PV-SSP.0000078)** regroupe l'ensemble des UE de la formation scientifique de la première année et donne droit à 42 crédits ECTS.

Le **paquet de validation BSc1b (PV-SSP.0000081)** regroupe l'ensemble des UE de la formation pratique-méthodologique de la première année et donne droit à 19 crédits ECTS. Pour que le paquet BSc1b soit validé, il faut en outre que les cours SSP.00789, SSP.00812, SSP.00825 et SSP.00831 aient été jugés comme réussis.

Le **paquet de validation BSc2a (PV-SSP.0000082)** regroupe les UE de 2^e et 3^e années de la formation scientifique de la branche principale en sciences du sport et de la motricité (SSM) et donne droit à 23 crédits ECTS.

Le **paquet de validation BSc2b (PV-SSP.0000079)** regroupe les UE de 2^e et 3^e années de la formation pratique-méthodologique de la branche principale en SSM et donne droit à 36 crédits ECTS.

Le **paquet de validation BSc3 (PV-SSP.0000080)** regroupe les UE de plusieurs domaines liés à cette option SPR tels que la biologie, la chimie, la pédagogie spécialisée, la psychologie, les SSM, ou les sciences naturelles, qui sont évaluées suivant leurs plans d'études spécifiques. Il donne droit à 60 crédits ECTS. Pour que le paquet BSc3 soit validé, il faut en outre que le *Stage en santé-performance-recherche* (SSP.00650) ait été jugé comme réussi. En cas de non réussite du paquet de validation BSc3, l'étudiant-e a la possibilité de s'inscrire dans le BSc-Sport option enseignement.

Paquets de validation

| | Branche principale « sport » (120 ECTS) | Branche « SPR » (60 ECTS) |
|--|---|--|
| 1 ^e année | Paquet de validation BSc1a Formation scientifique 1 (42 ECTS) | X |
| | Paquet de validation BSc1b Formation pratique 1 (19 ECTS) | |
| 2 ^e année et 3 ^e année | Paquet de validation BSc2a Formation scientifique 2 (23 ECTS) | Paquet de validation BSc3 Formation scientifique SPR (60 ECTS) |
| | Paquet de validation BSc2b Formation pratique 2 (36 ECTS) | |

La validation des paquets BSc1a, BSc1b, BSc2a, BSc2b et BSc3 donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option santé – performance – recherche, Université de Fribourg (BSc)**.